



DOSSIER de PRESSE SESSION

11 & 12 DÉCEMBRE 2025



© Jérôme Sevrette

« Parce que la Bretagne se porte bien, elle doit continuer d'investir et à garder le contrôle. Renoncer aujourd'hui reviendrait à fragiliser demain un territoire où il fait encore bon vivre et entreprendre. Ce qui fait notre force, c'est que nous regardons loin devant.».

Loïg Chesnais-Girard,
Président de la Région Bretagne



© Yannick Billoux

COMMUNIQUÉ DE PRESSE **p. 3**

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES :
POUR LA BRETAGNE, TENIR LE CAP DANS LA TEMPÊTE **p. 4**

FORMATIONS PROFESSIONNELLES AU LYCÉE :
ADAPTER LA CARTE DES FORMATIONS AUX ENJEUX DE DEMAIN **p. 5**

INVESTIR DANS LES LYCÉES POUR UN MEILLEUR ACCUEIL DES JEUNES :
UN NOUVEAU PLAN IMMOBILIER DE 322 M€ POUR LA PÉRIODE 2026-2028 **p. 6**

SOUTIEN À L'ÉCONOMIE LOCALE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT –
ACHATS RESPONSABLES : LA RÉGION PASSE À LA VITESSE SUPÉRIEURE **p. 7**

POUR UNE ÉCONOMIE PLUS SOUVERAINE ET DURABLE –
RELOCALISER LES ACHATS : POURQUOI NOUS AVONS TOUT À Y GAGNER **p. 8**



COMMUNIQUÉ de PRESSE

SESSION
DU CONSEIL RÉGIONAL
11 & 12 DÉCEMBRE 2025

Orientations budgétaires 2026, carte des formations, lycées et achats locaux

Alors que l'instabilité politique s'installe durablement à Paris, Loïg Chesnais-Girard préside, les 11 et 12 décembre, une session consacrée pour partie aux orientations budgétaires 2026. Un exercice délicat dans la période puisque le projet de loi de finances de l'Etat n'est toujours pas voté, comme l'an dernier à la même époque.

Malgré de grandes incertitudes quant à ses futures ressources, la Région se doit, pour la Bretagne et ses habitants, de continuer à investir dans ses nombreux projets pour accompagner le développement économique, soutenir la jeunesse, améliorer le quotidien de tous et accélérer les transitions.

TENIR LE CAP DANS LA TEMPÊTE

Depuis deux ans, les Régions contribuent lourdement au redressement budgétaire national. En 2026, l'État demande de nouveau à la Bretagne de réaliser **40 M€ d'économies**, alors même que certaines de ses ressources historiques disparaissent et que d'autres diminuent. Malgré ce contexte chahuté, la Région tient bon et reste, de loin, **le premier investisseur public sur son territoire**. Elle continuera de financer les trains, les lycées, les ports, la formation, le déploiement de la fibre... Et si son endettement progresse, il reste maîtrisé du fait d'une **gestion rigoureuse et équilibrée** qui permet à la collectivité de garder intacte sa capacité à se lancer dans de nouveaux projets. La Région entend enfin préserver les budgets qui fondent son identité : **la culture, le sport et les langues de Bretagne considérés comme prioritaires**. Au-delà de ces orientations budgétaires qui fixent des engagements et un cap à suivre, d'importants dossiers, essentiels pour l'avenir de la Bretagne, seront par ailleurs examinés et soumis au vote des élus.



© Jérôme Sevrette

CARTE DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES AU LYCÉE

Relevant désormais de la compétence régionale, ce document se construit avec l'Académie et les lycées, candidats à l'accueil de nouvelles formations, et ce, dans un cadre pluriannuel. Chaque année, ensuite, sont validées des **ouvertures (16) et fermetures (15) de sections** pour l'année scolaire à venir, soit 2026-2027, pour répondre à la demande de secteurs économiques ou, à l'inverse, faire face, par exemple, à des baisses d'effectifs.

PLAN IMMOBILIER DES LYCÉES PUBLICS 2026-2028

Après avoir adopté en mars le Schéma Directeur Immobilier des lycées pour la période 2026-2034, les élus examinent un premier plan d'actions de **322 M€ sur 3 ans**.

Optimisation du bâti face aux baisses d'effectifs, sécurisation des sites, rénovation thermique des locaux, adaptation aux nouvelles formations figurent au rang des priorités.

COMMANDE PUBLIQUE EN LOCAL

La Région mobilise environ **300 M€/an** pour l'ensemble de ses achats dans le cadre du **SPASER** – schéma des

achats socialement et écologiquement responsables-. Acquisition de trains ou de cars BreizhGo, marchés de travaux et d'équipement pour les lycées ou gares maritimes, denrées alimentaires de qualité pour les selfs des établissements scolaires... Aujourd'hui, **déjà plus de 78 % de ses commandes se font auprès de fournisseurs bretons**. Un nouveau SPASER, proposé aux élus pour la période 2026-2028, permettra d'aller au-delà.

PROGRAMME RELOCALISONS.BZH

Un point sera fait sur ce programme, piloté par l'agence économique Bretagne Next, qui aide les entreprises et collectivités bretonnes à s'approvisionner en proximité, pour gagner en souveraineté, préserver l'emploi local et réduire l'empreinte environnementale de leurs achats.



Pour la Bretagne, tenir le cap, garder le contrôle

Depuis deux ans, les Régions portent une part toujours plus lourde du redressement budgétaire national. Cette année encore, comme l'an passé, l'État demande à la Bretagne de réaliser 40 M€ d'économies. Dans le même temps, des ressources historiques disparaissent, les recettes s'érodent, avec des conséquences réelles dans les territoires. L'arrêt du Ségur de la Santé, par exemple, va entraîner la suppression de 230 places de formation dans les instituts infirmiers de Bretagne, ainsi que d'autres places dans les formations sanitaires et sociales, au détriment de besoins toujours croissants.

Dans ce paysage chahuté où l'État modifie sans cesse les règles budgétaires, la Bretagne considère que l'effort demandé aujourd'hui n'est ni juste ni équilibré. Comment, d'une part, garantir des services publics indispensables et, d'autre part, financer les trains, les lycées, les ports, la formation, le déploiement de la fibre,-autant de projets qui améliorent le quotidien de tous- si, chaque année, l'Etat exige des Régions qu'elles réduisent leurs dépenses.



“ Notre ligne est simple, chaque euro doit servir la vie quotidienne des Bretonnes et des Bretons”

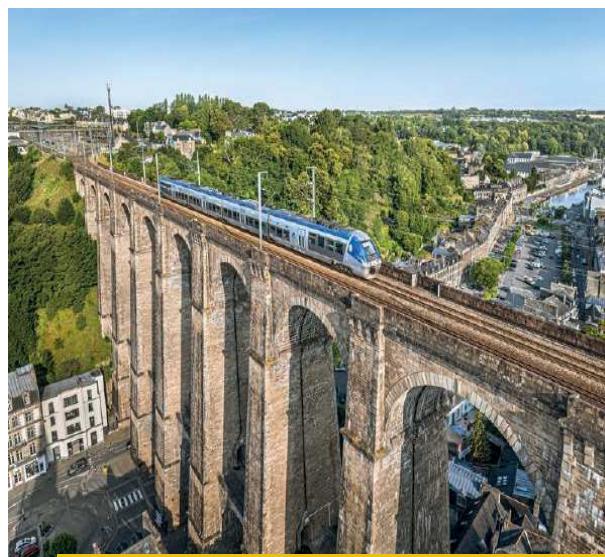
STÉPHANE PERRIN-SARZIER,
Vice-président aux finances.

Malgré ce contexte incertain, la Région tient bon et reste, de loin, **le premier investisseur public sur son territoire**. Depuis l'arrivée de Loïg Chesnais-Girard à la présidence de la Bretagne en **2017**, ce sont par exemple **1,2 milliard d'euros** qui ont été engagés pour mieux accueillir les jeunes **dans les lycées bretons**.

MAINTENIR UN HAUT NIVEAU D' INVESTISSEMENT

Si la Région tient bon la barre dans la tempête, elle le doit à ces choix d'investissement mais aussi aux nombreuses années de gestion rigoureuse qui ont précédé. Certes, **l'endettement progresse mais il reste maîtrisé**, ce qui permet à la collectivité de garder intacte sa capacité à investir. Les lycées, les mobilités, les ports et l'ensemble des infrastructures qui structurent la Bretagne comme la fibre, seront pleinement soutenus. Ce sont des **choix clairs, coûteux mais assumés**. Ils engagent l'avenir de tout le territoire et le prépare aux transitions qui s'imposent face au changement climatique.

La Région entend aussi préserver les budgets qui fondent son identité : **la culture, le sport et les langues de Bretagne**. Toujours considérés comme prioritaires, ils forment un **socle de cohésion sociale** auquel la Bretagne reste foncièrement attachée.



Passage d'un TER sur le viaduc de Morlaix © Jérôme Sevrette

CHIFFRES CLÉS AVANT LE BUDGET 2026

- **40 M€** : c'est le coût des décisions de l'Etat, demandé à la Bretagne ; soit un nouvel effort, comparable à celui intervenu en 2025.
- **3,3 Mds€ d'investissements** publics sur le mandat 2021-2028 : la Région Bretagne, premier investisseur public local.
- **28 M€ en année pleine grâce au VMRR** (Versement Mobilité Régional et Rural). Une nouvelle recette fiscale indispensable mais insuffisante pour contribuer au financement des investissements.
- **7 ans** : c'est la capacité de désendettement de la Région Bretagne, la plaçant dans une situation plutôt favorable, proche de la moyenne des Régions.



Adapter la carte des formations aux enjeux de demain

La formation professionnelle au lycée concerne aujourd’hui 50 000 jeunes en Bretagne, soit près d’un lycéen sur trois. Organisée sur l’ensemble du territoire, l’offre évolue chaque année pour faire face aux aspirations des élèves et aux attentes des entreprises bretonnes, le tout dans un contexte budgétaire contraint. La Région s’appuie désormais sur une nouvelle méthode d’élaboration pluriannuelle (2025-2028) qui repose sur un appel à projets, traduisant les besoins en formation, proposé aux établissements. Lors de cette session, et après concertation avec les autorités académiques, les élus adoptent différentes mesures d’adaptation parmi lesquelles **16 ouvertures effectives à la rentrée 2026**. Celles-ci s’accompagnent de fermetures, permettant, pour le rectorat et la DRAAF, de dégager des moyens pour engager les nouvelles formations.

Au global, sur le périmètre des formations relevant de l’Éducation nationale, 37 ouvertures de formation interviendront sur la période 2025-2028. Sur cette base et dans le prolongement des mesures déjà intervenues à la rentrée dernière (10 ouvertures en 2025), **11 formations nouvelles** seront proposées à la rentrée 2026 auxquelles s’ajoutent **5 ouvertures dans des établissements agricoles**. Face à l’accélération des mutations en matière d’emploi et de compétences, l’offre bretonne de formation professionnelle doit s’adapter en proposant de **nouveaux cursus**, en maintenant aussi un équilibre de l’offre à l’échelle de la Bretagne, qui prenne en compte les spécificités territoriales.

QUATRE NOUVELLES FORMATIONS AGRICOLES POUR AIDER À L’INSTALLATION DES JEUNES

Depuis juin 2025, la **carte des formations agricoles évolue aussi**: l’objectif est d’adapter les cursus et leur répartition sur le territoire pour répondre au défi prioritaire du renouvellement des générations. Ainsi, quatre nouvelles formations menant au CAP agricole ouvriront à la rentrée scolaire 2026 au lycée de Saint-Aubin du Cormier, au lycée Saint-Yves de Gourin et dans les Maisons familiales rurales de Lamballe et Fougères, avant d’autres ouvertures prévues en 2027 et 2028.



Formation aux métiers de l’électricité au Lycée Jean-Guéhenno de Vannes.

© Fanch Galivel - Région Bretagne

La démarche initiée intègre également les **évolutions démorphographiques auxquelles sont confrontés les territoires**, avec une forte baisse des effectifs lycéens qui s’amorce pour les dix ans à venir. Sur proposition des autorités académiques (Rectorat, DRAAF, CAEC), **15 formations ne seront pas renouvelées ou verront leurs capacités d'accueil réduites**, à compter de la rentrée 2026-2027, essentiellement dans les **domaines sur-représentés du commerce et du tertiaire**, au profit d’un rééquilibrage de l’offre en faveur de **domaines prioritaires : l’économie productive ou le secteur sanitaire et social**.

CONFORTER LES FORMATIONS DANS LES DOMAINES PRIORITAIRES

La Région Bretagne agit en parallèle pour **rendre plus attractives des formations** parfois délaissées par les jeunes alors qu’elles offrent des débouchés dans des domaines prioritaires : agriculture, économie maritime, industrie, bâtiment et énergie, en lien avec les transitions, sanitaire et social.

Début 2026 se mettront en place des campagnes d’attractivité en faveur de ces cursus, stratégiques pour la Bretagne, dans l’industrie (maintenance et usinage) ou le bâtiment (enjeux énergétiques, métallerie, ossature bois...). L’enjeu est d’impliquer les lycées concernés autour des choix d’orientation des jeunes : accompagnement pédagogique, information, mise en avant des parcours, rencontre avec des professionnels... Ce plan d’actions portera une attention particulière à la **mixité filles/garçons**, compte tenu de recrutements qui demeurent encore fortement genreés.



Un nouveau **plan immobilier de 322 M€** pour la période 2026-2028

Malgré un contexte budgétaire contraint, la Région continue de faire de l'investissement dans ses lycées une de ses missions premières. Pour ce faire, la collectivité a adopté en mars un nouveau schéma directeur immobilier (SDI) concernant les 116 lycées publics de Bretagne sur la période 2026-2034. Aménagement du territoire, accessibilité et fonctionnalité du bâti, sécurisation, sobriété environnementale et rationalisation des usages : le plan d'actions 2026-2028, examiné à la session, constitue la première pierre de ce vaste projet.

Le patrimoine des lycées géré par la Région représente 116 établissements publics répartis sur 109 sites accueillant plus de 70 000 élèves dont près de 3 000 dans les 8 lycées agricoles et 600 dans les 4 lycées maritimes. Des effectifs qui, selon l'INSEE, devraient diminuer de 15% d'ici 2040. Ces perspectives ont conduit la Région et l'Académie à lancer la démarche "**Lycées 2040**", afin d'examiner, territoire par territoire, les solutions à mettre en œuvre pour optimiser le bâti scolaire, tout en assurant une équité d'accès à l'éducation partout en Bretagne.

322 M€, c'est donc le budget prévisionnel de ce **plan triennal** qui permettra d'achever des projets en cours, d'en lancer de nouveaux et de poursuivre des opérations de **maintenance, accessibilité, sécurisation des sites, adaptation aux nouvelles formations...** L'accueil dans des locaux pédagogiques en bon état reste prioritaire tout comme la sobriété énergétique.

Réduire les consommations d'énergie est en effet un axe prioritaire du plan. La Région mobilisera ses moyens pour optimiser les systèmes thermiques, rénover les bâtiments énergivores et adapter les usages. La « solarisation » des toitures se poursuivra, afin d'accroître la production d'énergies renouvelables (100 % de la consommation électrique des lycées est déjà d'origine verte). En la matière, une attention particulière sera portée aux lycées agricoles, dont le potentiel

CHIFFRES
- 322 M€
- 194 nouveaux projets
- près de 1 600 bâtiments
(1,9 millions de m²)
sur un parc foncier de 770 ha

de toitures et la vocation pédagogique en font des sites propices. Six projets sont déjà identifiés (plus de 4 M€ d'investissement).

Dans le cadre de « Lycées 2040 », Région, Académie et collectivités locales vont travailler à la **mutualisation et à la rationalisation du bâti**. Plusieurs solutions sont déjà envisagées : entre lycées, avec des collèges, des établissements d'enseignement supérieur, des organismes de formation continue, des centres de formation d'apprentis... Les rapprochements peuvent porter sur la restauration, l'hébergement, les logements de fonction, les équipements sportifs, les locaux pédagogiques et ateliers, certaines salles ou amphithéâtres... Des regroupements existent déjà et les possibilités à explorer restent nombreuses.

Autre priorité, les internats, dont le succès auprès des jeunes ne se dément pas. Le plan d'actions 2026-2028 comporte plusieurs opérations d'envergure comme celle, en cours, de l'hébergement mutualisé entre le lycée professionnel Emile James et le lycée maritime Jacques-de-Thézac, à Étel, ou la rénovation thermique de l'internat du lycée Bel Air, à Tinténiac. Des projets d'ampleur concernent aussi la **restructuration ou l'extension des selfs** des lycées Chateaubriand (Rennes),

Marcellin Berthelot (Questembert) ou Tristan Corbière (Morlaix). Cuisines et salles à manger se mettent au service du **bien-manger pour tous**, une politique que porte avec force la Région dans ses lycées.

L'adoption du nouveau plan d'action est aussi l'occasion de faire le bilan de la dernière programmation : **plus de 1,2 milliard d'euros auront été affectés aux opérations immobilières dans les lycées sur la durée du premier schéma directeur immobilier des lycées publics 2017-2025.**

SÉCURISER LES SITES

La Région apporte une grande importance à la sécurité et à la sérénité dans les enceintes de ses lycées. Le choix a été fait de généraliser la pose de clôtures, portails et portillons, couplée à la mise en place de visiophones et de lecteurs de badges -dont la carte bretonne KorriGo- à l'entrée des lycées ou de bâtiments comme les internats et les selfs. Le SDI 2026-2034 vise un objectif de 100 % de sites sécurisés à horizon 2035. Au terme des 25 opérations nouvelles programmées dans le plan d'actions 2026-2028, 50 % du parc des lycées sera totalement protégé des intrusions.



15 millions d'€ et 4 ans de travaux pour la métamorphose du lycée Henri-Avril à Lamballe.
© Région Bretagne



Achats responsables : la Région passe à la vitesse supérieure

Depuis plusieurs années, la Région Bretagne fait de sa politique d'achats un puissant levier de soutien à l'emploi local et d'accélération des transitions. Choisir ses fournisseurs, ses produits et ses prestataires est en effet loin d'être anodin ! Lors de cette session, les élus adopteront le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) sur la période 2026-2028. Le précédent (2023-2025) présente un bilan très positif.

LA RÉGION BRETAGNE MOBILISE EN MOYENNE 300 M€/AN POUR L'ENSEMBLE DE SES ACHATS

Ceux-ci couvrent des domaines très vastes qui correspondent aux compétences de la collectivité : marchés de transport public (trains, cars et bateaux BreizhGo), construction ou rénovation de lycées et gares maritimes, achats alimentaires pour les selfs des lycées... La Région a pris des engagements extrêmement volontaristes pour diminuer très fortement l'empreinte écologique et maximiser l'impact social de ses achats. Soutenir l'emploi local, c'est aussi garantir un avenir à nos territoires, à celles et ceux qui y travaillent, et générer des recettes pour le modèle social français, plutôt que de financer des entreprises de l'autre bout du monde.

PLUS DE 78 % DES MARCHÉS À DES ENTREPRISES BRETONNES

Les objectifs fixés pour 2023-2025 sont en grande majorité tenus et certains résultats vont même au-delà de ce qui était envisagé :

- plus de 78 % des contrats ont été attribués à des entreprises bretonnes (en intégrant la Loire Atlantique) dans le strict respect des règles de la commande publique et conformément à la cible de 80 % au 31 décembre 2025 ;
- le pourcentage de contrats attribués à des acteurs de l'ESS atteint 30 %, quand l'objectif cible était fixé à 10 % au 31 décembre 2025 ;
- plus de la moitié des contrats de la Région sont passés avec des TPE-PME ;
- la quantité de denrées alimentaires sous signe de qualité servies dans les lycées publics de Bretagne s'améliore constamment : 40 % (en valeur) actuellement, dont 25 % de produits bio (record français dans cette catégorie).

Dans ce dernier cas, l'objectif de la Région est supérieur à

celui de la loi EGALIM. Ce sont les efforts engagés avec les quatre départements, membres fondateurs au côté de la Région de la **centrale Breizh Achats**, qui permettent d'accélérer le mouvement. Plus généralement, la Bretagne est en avance en matière de commande publique responsable. Pour preuve, la collectivité a été distinguée par le label « Relations fournisseurs et achats responsables » décerné par le Médiateur des entreprises et le Conseil national des achats.

FAIRE ENCORE MIEUX À L'AVENIR

Le Schéma 2026-2028 voté lors de cette session prévoit de franchir de nouvelles étapes en matière d'achats responsables :

- atteindre 70 % des contrats attribués à des TPE-PME ;
- 100 % des contrats devront intégrer le coût global et le cycle de vie d'un produit (pour prendre en compte son bilan carbone : lieu de production, transport, durabilité, etc.) ;
- 70 % des contrats devront comporter une clause sociale ;
- 100 % des contrats devront comporter une clause sur l'égalité femmes-hommes ;
- 100 % des contrats intègreront un critère environnemental ;
- les cantines des lycées devront servir 65 % de denrées sous signes de qualité (en valeur) dont 40 % issues de l'agriculture biologique.

L'achat responsable – comme la relocation pour laquelle la Région s'engage par ailleurs – doit être considéré comme une opportunité pour forger un modèle de développement soutenable. La Région, ses élus et ses agents s'y engagent.



“ L'achat public est un levier puissant pour construire une Bretagne à la fois plus durable et compétitive.”

LOÏC CHESNAIS-GIRARD
Président de Région.



Au lycée Jean-Moulin de Chateaulin, 40 % des produits servis sont bio.

© Franck Bétermin



Relocaliser les achats : pourquoi nous avons tout à y gagner

Le programme Relocalisons.bzh, piloté par Loïc Hénaff, élu régional et président de l'agence économique Bretagne Next, fait l'objet d'une communication lors de cette session.

Il répond à un objectif clair : aider les entreprises et les collectivités à s'approvisionner au plus près pour gagner en souveraineté, préserver l'emploi local et réduire les impacts environnementaux et sociaux de leurs achats. Les premiers résultats montrent tout l'intérêt d'amplifier le mouvement.

La genèse du projet remonte à l'étude « Reloc'h » menée il y a 4 ans par le cabinet Goodwill Management pour Produit en Bretagne, le MEDEF Bretagne, le Crédit Mutuel Arkéa et la Région. Cette étude a mis en lumière **un potentiel de 130 000 emplois et 5,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires relocalisables à horizon 2030**, ainsi qu'une **réduction possible de 3,9 millions de tonnes de CO2**. L'écart de coût de production entre la France et la Chine, historiquement de 80%, est désormais inférieur à 10%, une fois intégrés les coûts logistiques, les risques, les stocks et les droits de douane. En Bretagne, les **secteurs identifiés** comme pouvant le plus relocaliser leurs achats sont **l'agroalimentaire, les emballages, la plasturgie, la mécanique, le levage, les technologies de l'information et les déchets non dangereux**.

Fort de ce constat, le projet **Relocalisons.bzh** a su fédérer un large écosystème : MEDEF, UIMM, ABEA (agro-alimentaire), Produit en Bretagne, CCI, FFB (bâtiment), Banque des Territoires, Conseil National des Achats et bien d'autres. Il repose sur **trois axes : sensibiliser les dirigeants, créer de nouvelles relations**

acheteurs / fournisseurs et (re)localiser les activités.

Au-delà des nombreux ateliers organisés sur le territoire pour **accompagner les entreprises**, Bretagne Next dispose sur son site **d'outils faciles d'accès** pour franchir le pas. Ils permettent notamment de calculer le « coût total de détention » (TCO, total cost of ownership), pour évaluer le coût global d'un achat **au-delà du seul critère du prix** (transport, durabilité, etc.). L'**Indice breton de l'achat local (IBAL)** est également disponible en ligne : chaque organisation peut rapidement connaître la part de fournisseurs locaux dans ses achats, en faisant le calcul de ceux effectués en Bretagne, en France, en Europe et dans le reste du monde. Objectif de cet outil, unique en France : mesurer, comprendre et **réorienter les flux économiques vers le tissu productif breton, ou, à défaut, du reste de la France ou de l'Europe**.

La Région donne l'exemple avec ses propres achats : environ 80 % des contrats ont été attribués à des entreprises bretonnes (en intégrant la Loire-Atlantique), dans le strict respect des règles de la commande publique et conformément au Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER, voir pages précédentes).

La relocalisation devient par ailleurs **un critère pour les aides versées par la collectivité aux entreprises**. Celles-ci doivent par exemple intégrer le calcul de l'IBAL pour prétendre aux programmes BreizhFab (dispositif de soutien aux PME industrielles), au Pass compétitivité IAA (industries agroalimentaires) et au Pass création d'entreprises. Cette logique a vocation à s'étendre aux politiques menées par la Région en direction des filières **bois, textile, maritime, numérique ou tourisme**.



- 130 000 emplois relocalisables à horizon 2030
- Réduction possible de 3,9 M de t de CO2
- 10 % des achats relocalisables
- 9 filières déjà accompagnées

SERVICE PRESSE

02 99 27 13 54 | presse@bretagne.bzh

Odile Bruley - 06 76 87 49 57 | Sylvain Le Duigou - 06 42 32 13 57 | Aymery Bot - 07 50 12 41 30 | Sébastien Jédor - 06 22 49 94 69